



Commune de
METZERESCHE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Thionville

Nombre des Membres
du conseil municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 11

Membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Quorum : 6

Convoqués le : 04/04/2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE METZERESCHE

SEANCE DU DIX AVRIL DEUX-MILLE VINGT CINQ
A 19 H 00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale de Metzeresche en séance publique sous la Présidence de Mr le Maire Hervé WAX.

Etaient présents :

Madame Myriam REDLINGER, Marie-Claude GUASTALLI.

Messieurs Jean LARCHE, Stéphane VAN LANDSCHOOT, Jean-François VOZZOLA, Jérôme MUNOZ.

Etaient absents et excusés :

Messieurs Stéphane LANGE, Pierre SZCZEPANSKI, Christophe MARQUIS.
Mesdames Séverine PRACHE.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Séverine PRACHE ayant donné procuration à Stéphane VAN LANDSCHOOT.

Monsieur Stéphane LANGE ayant donné procuration à Jean LARCHE.

POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET ARRET DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En Alsace-Moselle, l'article L2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune.

Le conseil Municipal désigne, Mme Marie-Claude GUASTALLI, secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal de conseil municipal a été transmis avec la convocation de la présente réunion.

Mr le Maire Hervé WAX demande si les membres du conseil municipal ont des remarques à notifier.

Pas de remarques.

POINT 2 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2025 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **841 752.10 €**
- Recettes : **841 752.10 €**

(637 293 € + 204 459.10 € excédent de fonctionnement reporté)

Section d'investissement :

- Dépenses : **1 536 445.46 €**
- Recettes : **1 536 445.46 €**

(169 001.79 € + 82 480.37 € restes à réaliser recettes investissement + 1 284 963.30 € excédent d'investissement reporté)

Total du budget : 2 378 197.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025, équilibré, comme mentionné ci-dessus.

POINT 3 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution des subventions suivantes :

- Chorale	100,00€
- Coopérative scolaire du Collège de Kédange	75,00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture pour le feu d'artifice	1 200,00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture	2 000,00 €
- Brioches de l'Amitiés	500,00 €
- Metzervisse Village Lorrain.....	150,00 €
- Arts Hombourgeois.....	500,00 €
- Le Village.....	150,00 €
- APE.....	600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **APROUVE** cette proposition.

POINT 4 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le poste d'adjoint technique à 30/35ème afin de le passer à 35/35^{ème}.

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation à 2.62/35^{ème}.

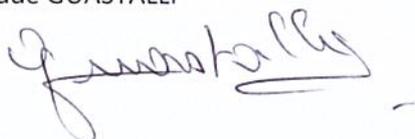
Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	Durée Hebdo
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif territorial	1	1	35/35
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif territorial	1	1	21/35
Filière technique					
Adjoint technique	C	Adjoint technique territorial	0	1	7.06/35
Adjoint technique	C	Adjoint technique territorial	1	0	30/35
Adjoint Technique	C	Adjoint technique Territorial	0	1	35/35
Adjoint Technique	C	Adjoint technique territorial	1	1	13.98/35
Adjoint Technique	C	Adjoint technique territorial	1	1	6.30/35
Filière médico-sociale					
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM	1	1	25.02/35
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM	1	1	29.88/35
Filière animation					

Adjoint d'animation	C	Adjoint territorial d'animation	1	1	26.25/35
Adjoint d'animation	C	Adjoint territorial d'animation	2	2	23.62/35
Adjoint d'animation	C	Adjoint territorial d'animation	1	0	2.62/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 10 avril 2025.

Secrétaire de séance,
Marie-Claude GUASTALLI



Le Maire,
Mr Hervé WAX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

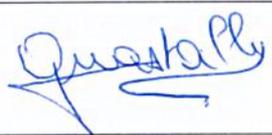
PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET LE :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT ;
- POINT 2 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ;
- POINT 3 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025 ;
- POINT 4 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ;

DIVERS

TABLEAU DES MEMBRES PRESENTS

M. Hervé WAX Maire		M. Stéphane VAN- LANDSCHOOT 1 ^{er} Adjoint au Maire	
M. Jean LARCHE 2 ^{ème} Adjoint		M. Jérôme MUNOZ 3 ^{ème} Adjoint	
M. Jean-François VOZZOLA Conseiller Municipal		M. Pierre SZCZEPANSKI Conseiller Municipal	Absent Excusé
Mme Marie-Claude GUASTALLI Conseillère Municipale		M. Stéphane LANGE Conseiller Municipal	Procurahon à Jean Larché
M. Christophe MARQUIS Conseiller Municipal	Absent Excusé	Mme Séverine PRACHE Conseillère Municipale	Procurahon à Stéphane Van Landschoot.
Mme Myriam REDLINGER Conseillère Municipale			